

MAXI-COSI / BEBECONFORT Kore pro i-size

Fiche de synthèse de l'expertise en termes d'adaptabilité vis-à-vis des trois enfants « types » en situation de handicap

Le siège (homologué R129/03) est dans l'étude un des plus limité en accroissement de taille (hauteur maximale extérieure assise-bord supérieur de dossier = 78 cm, comme le THOMASHILFEN Navigator, la plupart pouvant croître jusqu'à 82 cm voire 85 cm de hauteur extérieure.

Cela impacte sa hauteur maximale intérieure (correspondant à la stature assise de l'enfant, qui ne peut dépasser 70/71 cm, si la tête respecte la position donnée dans la notice). Cette position est aussi la plus favorable à un enfant qui n'a pas de tenue de tête.

Notre testeur de 8,5 ans (stature debout 135cm, moyenne de 9 ans, stature assis 68 cm) s'est donc trouvé déjà juste dans ce siège destiné à durer encore ...3 ans.

Notre second testeur de 11,5 ans s'est trouvé contraint. Il a pu s'y installer à condition de remonter nettement sa tête dans l'appui-tête, ce qui est contraire à la notice et contraire au principe d'utilisation d'un rehausseur : quel que soit leur poids (attention à la corpulence...), les enfants peuvent continuer à l'utiliser jusqu'à ce que soit dépassé la hauteur du guide de ceinture ou par la limite de hauteur debout.

La notion de guide ceinture est ici importante. L'enfant qui remonte trop les épaules par rapport au guide ceinture sera mal protégé.

La discussion concernant la taille de 135 à 150 cm est importante car elle est au cœur de notre problématique. Nous souhaitons pouvoir profiter de rehausseurs avec dossier contenant réellement cette taille, avant d'envisager pour eux, aussi tardivement que possible un transport sur fauteuil roulant.



L'appui-tête est profond, confortable, avec un petit relief occipital, et une petite avancée par rapport au dossier. Il s'évase en partie antérieure.

L'assise, confortable, est malheureusement dans notre cas, plane. Le dossier et l'appui-tête sont anatomiques et enveloppants mais si le dossier est écarté, en position haute, sans maintien, le tronc et la tête peuvent se décaler facilement latéralement.

Le dossier comporte 2 parties, 1 haute, qui coulisse dans 1 basse, reliée à l'assise. Il est réglable par un seul geste. Ce réglage permet de remonter la partie haute du dossier, sur laquelle est solidarisé le repose-tête.

Les flancs sont profonds (17cm). Ceux de la partie basse sont fixes. Ceux de la partie haute s'écartent de façon mécanique en perdant l'appui sur la partie basse.

L'enfant est en contact avec la partie mobile haute. Sa largeur en bas de 31 cm peut s'élargir à 38 cm en haut. Les flancs peu évasés et fixes (102°) de la partie basse sont contenant. Mais ceux de la partie haute s'évasent beaucoup en montant (près de 140°), faisant perdre la stabilité. Ils s'élargissent aux coudes.

Son angle assise/dossier est adaptable sur environ 15° de 75 à 90°, mais s'installe bien dans une banquette plus ouverte, avec les Isofix, en s'insérant dans la mousse. Il ne s'ouvre pas davantage.

L'assise est plutôt large, évasée en avant, avec des rebords latéraux assez hauts (4 cm).

Elle s'arrondit sur le bord avant, entraîne une perte du contact avec les cuisses avant le rebord. La profondeur utile est réduite (de 36cm, descend à 30 cm).

Un enfant aux déficiences de maintien postural n'aura pas une base suffisamment stable.



Déhoussé, on observe mieux ses protections destinées à améliorer la sécurité (absorber les chocs). On voit aussi l'assise plane, avec une pente très peu marquée par rapport à l'horizontale (environ 3°) et avec une protection rectangulaire sensiblement même en surplomb au niveau des fesses, sans empreinte pour guider les segments jambiers, ni enfoncement au niveau des fesses. C'est le plus plan de tous les rehausseurs de l'étude. Le houssage confort retient un enfant valide. Un enfant avec trouble de la station assise ne sera pas bien stabilisé.

Les éléments positifs sont les dimensions de largeur : le bassin peut être bien calé au fond en position basse (largeur de 27 cm), avec abduction possible des cuisses (32 cm en avant, à 20 cm du fond).

En conclusion

Non adapté sans bloqueur de ceinture, si c'est une nécessité comportementale.

Sans harnais de maintien postural, il n'est pas utilisable pour des enfants handicapés physiques qui ont besoin de maintien sur les 4 côtés.

En y associant un harnais de maintien postural, il ne peut convenir que pour un petit enfant hypotonique, ou un grand corpulent, sous réserve.

Il serait déconseillé à un grand enfant hypertonique, ayant des contractures, des mouvements ou des spasmes.

Une adaptation intéressante serait alors de pouvoir bloquer l'écartement des flancs, par une cale à l'endroit où les 2 parties se superposent. Il est clair que c'est interdit par le fabricant car c'est une modification de structure.

Mais l'utiliser avec la partie haute relevée, sans maintenir la fixité des flancs, n'offre pas la stabilité et le sentiment de sécurité, à un enfant handicapé physique avec trouble sévère de la station assise, comme décrit dans les 2 cas de l'étude.

L'usage pour un petit gabarit, plus jeune et moins sévèrement handicapé, peut s'envisager, sous réserve de harnais 5 points et de calage, en particulier des cuisses, pour donner de la stabilité.